



# REGLEMENT DU CONCOURS DE CHÂTEAUX DE SABLE

28 juillet 2025 / 9h30-11h30

Le Touquet-Paris-Plage – Poste de secours centre

Le présent règlement a pour but de fixer les règles relatives à l'organisation du concours de châteaux de sable qui se déroulera le 28 juillet 2025 de 9h30 à 11h30 sur la plage du Touquet-Paris-Plage (alignement poste de secours centre) dans le cadre des 100 ans du caddy.

## Article 1 : Organisation

Le concours de châteaux de sable est organisé par Le Touquet & Co.

Il a pour objectif de promouvoir la créativité, l'originalité et le travail en équipe autour du thème « 100 ans du Caddy » tout en permettant aux participants de passer un moment agréable en famille ou entre amis sur la plage du Touquet-Paris-Plage.

## Article 2 : Conditions de participation

- ❖ Le concours est ouvert aux enfants du centre de loisirs et des clubs de plage du Touquet-Paris-Plage mais aussi aux familles
- ❖ Les inscriptions sont gratuites
- ❖ Les équipes doivent s'inscrire au préalable à l'office de tourisme, au plus tard le 25 juillet 16h
- ❖ Le concours est ouvert à tous, selon les catégories suivantes pour le centre de loisirs et les clubs de plage (4 enfants par équipe) :
  - Les mini bâtisseurs : 6/7 ans
  - Les petits créateurs : 8/9 ans
  - Les jeunes architectes : 10/11 ans
  - Les grands maîtres du sable : 12/13 ans
- ❖ Une catégorie familles est également ouverte à tous (2 à 4 personnes, 1 adulte maximum par équipe)
- ❖ Le nombre maximum de participants s'élève à 600
- ❖ Pour la catégorie « familles » : les participants n'étant pas encadrés par le centre social ou un club de plage, ils devront obligatoirement être accompagnés d'un adulte.

## Article 3 : Thème du concours

Le thème du concours est "**Les 100 ans du caddy**". Chaque participant ou équipe est libre de choisir son propre projet de château de sable, tant qu'il respecte le thème, les conditions de sécurité et les limites de l'espace du concours.



#### **Article 4 : Déroulement du concours**

9h30 : Accueil, briefing, mise en place des équipes pour les familles

10h : Début du concours pour les familles / Accueil, briefing, mise en place des équipes pour les clubs de plage et le centre de loisirs

10h30 : Début du concours pour les clubs de plage et le centre de loisirs

11h30 : fin du concours pour tout le monde

Les participants doivent être présents pour le briefing et l'installation 30 minutes avant le début du concours soit à 9h30 pour les familles et le centre de loisirs et 10h pour les clubs de plage.

Le concours débutera à 10h et durera **1h30** pour les familles et le centre de loisirs et débutera à 10h30 et durera 1h pour les clubs de plage. La construction des châteaux de sable doit être terminée avant la fin du délai imparti.

Le photographe passera ensuite dans les différentes zones pour prendre en photo les châteaux de sable. Ces dernières seront mises en ligne sur la page Facebook de la ville Touquet-Paris-Plage par catégorie. Celle remportant le plus de like dans chaque catégorie au 4 août 14h remportera sa photo dans le Touquet infos ainsi qu'un petit cadeau.

L'organisation se réserve le droit d'exclure du concours un château de sable qui ne correspondrait pas au thème.

Chaque participant ou équipe (2 à 4 participants par équipe) disposera d'un espace sur le sable de 4m<sup>2</sup> environ.

#### **Article 5 : Matériel autorisé**

- Seul le sable et l'eau sont autorisés pour la construction. L'utilisation de petits accessoires naturels (coquillages, algues, ...) est autorisée.
- Les participants peuvent utiliser des outils de plage tels que des pelles, des seaux, des moules à sable, râteaux, etc.
- L'utilisation de tout autre matériel (peinture, éléments extérieurs au sable, etc.) est interdite.
- Il est interdit d'utiliser des produits chimiques ou des substances qui peuvent nuire à l'environnement.



## **Article 6 : Prix**

1<sup>er</sup> catégorie 6/7 ans

1<sup>er</sup> catégorie 8/9 ans

1<sup>er</sup> catégorie 10-11 ans

1<sup>er</sup> catégorie 12-13 ans

Familles : 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>

Les prix peuvent inclure des trophées, des médailles ou des bons d'achat, à la discrétion des organisateurs.

Tous les participants se verront remettre une médaille souvenir.

## **Article 7 : Comportement des participants**

- Les enfants restent sous la responsabilité de leurs parents ou accompagnateurs pendant toute la durée du concours.
- Le respect des autres participants et des organisateurs est primordial.
- Il est interdit de nuire à la création des autres participants, de manière directe ou indirecte.
- Les participants doivent respecter les consignes de sécurité et d'hygiène. Toute attitude dangereuse ou irrespectueuse entraînera l'exclusion immédiate du concours.

## **Article 8 : Annulation du concours**

Le concours peut être annulé en cas de conditions météorologiques extrêmes (pluie forte, vent violent, etc.) ou pour toute autre raison exceptionnelle. Les participants seront informés de l'annulation par les organisateurs dans les plus brefs délais.

## **Article 9 : Responsabilité**

- Les organisateurs ne pourront être tenus responsables des accidents ou dommages pouvant survenir pendant le concours.
- Chaque participant ou équipe devra s'assurer de respecter les règles de sécurité pour éviter tout accident.

## **Article 10 : Droit à l'image**

Des photos pourront être prises pendant l'événement à des fins de communication pour les supports print et web de la ville et du Touquet & Co, et dans le cadre du jeu concours en ligne. Les parents peuvent s'opposer à l'utilisation de l'image de leur enfant en le signalant à l'inscription.



### **Article 11 : Acceptation du règlement**

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière de ce règlement. Tout manquement à l'une des règles énoncées pourra entraîner l'exclusion du concours sans compensation.